

# Conditions générales de vente

Mai 2014

## ARTICLE 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV).

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent aux prestations liées à la location des Combi Vintage West visé au contrat/devis joint. Ces CGV sont adressées au Client en même temps que le contrat/devis, pour lui permettre d'effectuer sa réservation. Toute réservation implique donc de la part du Client l'adhésion entière et sans réserves aux présentes conditions. Les présentes CGV ainsi que le contrat/ devis associé forment un ensemble indissociable. En cas de contradiction entre les dispositions figurant au contrat/ devis signé par le Client et celles figurant aux présentes CGV, les dispositions du contrat/ devis prévalent. Si le Client entend faire valoir ses Conditions Générales d'Achats (CGA), et en cas de contradiction entre les dispositions des CGA du Client et les dispositions des présentes CGV ou du contrat/devis convenu entre le Client et Vintage West, les présentes dispositions des CGV et celles du contrat/ devis prévalent. Vintage West se réservant le droit de modifier à sa convenance les présentes conditions.

## ARTICLE 2 : CONFIRMATION DE RESERVATION

Le Client doit confirmer sa réservation avant la date d'option indiquée au devis et retourner à Vintage West, un exemplaire du contrat/devis et des CGV dûment daté, paraphé sur chaque page et signé par le Client, revêtu de la mention « Bon pour accord ».

Ces documents devront obligatoirement être accompagnés du paiement de l'acompte visé à l'article 9 qui constitue pour Vintage West une condition substantielle et déterminante de la réservation, ainsi que les documents cités ci après. A partir du moment où le Client a signé le contrat /devis, il sera redevable de l'acompte.

A défaut de versement de l'acompte, vintage West ne confirme pas la réservation et ne garantit pas la disponibilité du véhicule réservé.

Liste des documents à fournir :

- Une pièce d'identité en cours de validité
- Un permis de conduire B en cours de validité et de plus de 5 ans
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Les nom et prénom du Locataire
- Les nom et prénom du ou des conducteurs
- Les dates de prise du véhicule et du retour de celui-ci (date et heure)
- La liste des options souscrites le cas échéant (Siège enfant, table, chaises...)
- Un acompte de 30% du prix de location
- Une Carte Bancaire approvisionnée (Maestro et Electron refusées)

## ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LOCATION

### **1/ Le Permis de conduire**

Le client désigné comme Locataire ainsi que les Conducteurs secondaires désignés par le contrat de location, doivent être détenteurs d'un permis de conduire B de plus de 5 ans en cours de validité.

L'âge minimum requis pour effectuer une location chez vintage West est de 25 ans.

Le locataire doit être en mesure de présenter son permis de conduire original avant la prise en charge du véhicule, le cas échéant, Vintage West se réserve le droit d'annuler la réservation pour défaut de présentation de pièce justificative.

Si toutefois le Locataire venait à se faire retirer par les autorités compétentes son permis de conduire durant la période de location et dans l'éventualité où il n'y aurait pas de second conducteur mentionné au contrat de location, le locataire devra alors impérativement procéder au rapatriement du véhicule à ses frais.

### **2/ Les autres pièces à fournir**

La prise en main du véhicule ne pourra être effective qu'après présentation des éléments cités ci-après :

Une pièce d'identité ou un passeport original en cours de validité pour le locataire ainsi que pour les conducteurs secondaires énoncés au contrat.

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois type facture EDF, eau, ou téléphone de ligne fixe et/ou internet

Une carte de paiement pour l'enregistrement des cautions (Carte Maestro et Electron non acceptées)

Le contrat de location signé par le locataire

Tout défaut de présentation de l'un ou plusieurs de ces éléments met immédiatement fin au contrat de location du fait du Client, et Vintage West pourra lui demander des dommages et intérêts du fait du préjudice subi.

### **3/ La Location**

La location est personnelle et non transmissible, et Vintage West reste le seul propriétaire des véhicules. La location est conclue pour une durée déterminée précisée sur le contrat de location entre Vintage West et le locataire. Le locataire et les conducteurs désignés par ledit contrat sont responsables envers Vintage West de l'exécution intégrale des présentes conditions générales de vente. Dès la remise du véhicule, ils en deviennent entièrement responsables selon les termes fixés par l'article 1384 du Code Civil.

### **4/ Le Loueur**

Vintage West se réserve le droit de mettre fin immédiatement, de plein droit et sans indemnité, au contrat de location dans l'hypothèse où le locataire n'aurait pas respecté l'une des obligations essentielles des présentes conditions de ventes, notamment les conditions d'utilisation du véhicule, le paiement des prestations ou encore la non présentation des documents requis lors de la location.

### **5/ La caution véhicule**

Un dépôt de garantie couvrant la franchise d'assurance en cas de dégât ou vol du véhicule durant sa location, sera demandé au locataire pour prendre possession du véhicule. Celui-ci s'élève à 2000€ et sera demandé sous forme d'empreinte de carte bancaire le jour de la mise à disposition du véhicule. Cette caution sera acquise à l'EURL Vintage West à hauteur du préjudice subi en cas de responsabilité avérée du locataire ou en l'absence d'un tiers identifié. Toutes les dépenses devant être engagées en cas de dommage causé par le client et non couvertes par l'assurance seront déduites directement de la caution. Dans le cas contraire, le dépôt de garantie sera restitué.

#### **ARTICLE 4 : RESERVATION ET VALIDATION DE RESERVATION**

La réservation s'effectue soit par téléphone, soit par mail via le formulaire de prise de contact du site [www.vintage-west.com](http://www.vintage-west.com), soit par courrier postal.

Dès réception de la demande de réservation, un mail confirmant la disponibilité du véhicule pour la période demandée sera transmis au locataire.

Celui-ci validera donc sa réservation par l'envoi de son règlement d'acompte sous 8 jours coulants ou par l'intermédiaire du paiement sécurisé par téléphone.

Le paiement effectué et la réservation enregistrée, sera transmis par mail le contrat de location mentionnant l'ensemble des informations relatives à la prestation, les coordonnées du locataire ainsi que les dates, heures et lieux de prise en charge du véhicule. Y sera jointe une facture acquittée mentionnant un numéro de réservation et un numéro de client attribué au locataire. L'ensemble des informations ainsi collectées par Vintage West et le contrat de location constituent la preuve de la réservation. Il est conseillé au locataire d'effectuer une sauvegarde du contrat de location qui sera à remettre signé à Vintage West le jour de la prise du véhicule.

Vintage West remettra un exemplaire signé du contrat au client une fois le règlement des prestations effectué dans son intégralité.

#### **ARTICLE 5 : MODIFICATION DES PRESTATIONS**

Toute demande de modification de Location par rapport au contrat/devis accepté doit être adressée par écrit à Vintage West au plus tard 15 jours avant la date de prise en charge du véhicule.

Vintage West peut, à tout moment et pour tout motif de son choix, refuser la demande de modification des prestations.

Faute d'acceptation écrite de l'établissement dans les 3 jours de la réception de la demande, le contrat est réputé perdurer selon les termes et conditions déterminés dans le contrat accepté par le Client.

Dans ce cas, Vintage West ne pourra pas être recherché en paiement d'une quelconque indemnité.

Le Client étant déjà sous le coup d'un contrat devra impérativement demander 48h à l'avance l'éventuel prolongation de location en l'accompagnant du complément de règlement nécessaire, sous peine de s'exposer à des poursuites judiciaires par Vintage West pour détournement de véhicule et abus de confiance. Vintage West se réserve alors le droit de refuser la prolongation si le véhicule est déjà réservé ou si le règlement ne lui est pas parvenu à temps. Le Locataire devra alors impérativement restituer le véhicule comme le stipule son contrat d'origine.

#### **ARTICLE 6 : ANNULATION**

La facturation étant faite sur la base des prestations commandées pour la totalité du séjour, le Client est invité à prêter la plus grande attention aux conditions d'annulation ci-après : Les annulations de tout ou partie de la réservation initiale, doivent être adressées par écrit à Vintage West. En cas d'interruption du séjour, pour quelque cause que ce soit, l'intégralité du prix TTC pour l'ensemble du séjour convenu sera encaissée sans recours possible du Client.

Est également considérée comme une annulation de séjour tout séjour commencé mais qui serait interrompu, quel que soit le motif de cette interruption.

Est considérée comme une annulation totale ou partielle tardive toute annulation reçue par Vintage West au-delà des délais prévus aux présentes conditions générales.

##### **1/ Annulation totale**

Le changement de date de la location est considéré comme une annulation totale et donne lieu à l'application des conditions d'annulation ci-dessous précisées.

Est également une annulation, le défaut de paiement des acomptes contractuels ou la non présentation des pièces justificatives. En cas de non-respect des échéances de paiement, Vintage West aura la faculté d'exiger du Client le paiement immédiat du solde de la location, le règlement du Client devant parvenir à Vintage West dans les 8 jours courants à compter de la date de la demande formulée à Vintage West. A défaut de règlement dans ce délai, la location sera considérée comme annulée du fait du Client et Vintage West pourra lui demander des dommages et intérêts à hauteur du préjudice subi.

En cas d'annulation totale, Vintage West conservera à titre de pénalité ou facturera le Client comme indiqué ci-après :

- 45 jours avant la date de retrait du véhicule : le remboursement intégral de l'acompte versé sera effectué

- entre 30 et 45 jours avant la date de retrait du véhicule : 50% du ou des acomptes réglés,

- moins de 30 jours avant la date de retrait du véhicule : 100% du ou des acomptes réglés.

##### **2/ Annulation partielle**

Une annulation partielle correspond à une réduction du montant du contrat quelle qu'en soit l'origine : diminution de la durée de la location et/ou des prestations commandées. En cas d'annulation partielle, les frais d'annulation encourus par le client sont les suivants :

- Jusqu'à 60 jours avant la date de retrait du véhicule, pas de frais en cas d'annulation partielle,

- Entre 59 et 30 jours avant la date de retrait du véhicule, possibilité d'annuler sans frais jusqu'à 50% du montant total TTC de la location, au-delà, 50% des montants annulés seront facturés.

- Entre 29 et 7 jours avant la date de retrait du véhicule, possibilité d'annuler sans frais jusqu'à 20% du montant total TTC de la location, au-delà 100% des montants annulés seront facturés,

- A moins de 7 jours de la date de retrait du véhicule, 100% des montants annulés seront facturés.

##### **3/ Annulation du fait de Vintage West**

En cas de non disponibilité d'un véhicule pour raisons mécaniques ou du fait de la non restitution à temps par le locataire précédant, et si Vintage West n'est pas en mesure de trouver une solution de remplacement, Vintage West s'engage à rembourser l'intégralité des sommes dues. Mais en aucun cas le client ne pourra se prévaloir de dommages et intérêts au titre de l'annulation d'autres réservations indépendantes de Vintage West (Hôtel, camping, transports, spectacles...)

## **ARTICLE 7 : TARIFICATION**

Les tarifs applicables lors de la location d'un véhicule Vintage West seront ceux en vigueur à date de la réservation et figurant sur le contrat/devis. Les tarifs sont exprimés en euros TTC. Les tarifs figurant sur le contrat/devis sont donnés pour une période courant jusqu'à une date d'option. Les tarifs confirmés sur le contrat sont fermes pendant 1 mois à compter de la date d'envoi du contrat au Client à l'exception d'un changement législatif/réglementaire (voir ci-dessous). Passé ce délai, ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques.

Les tarifs pourront être modifiés en cas de changement législatif et/ou réglementaire susceptibles d'entraîner des variations de prix tels que : modification du taux de TVA applicable, instauration de nouvelles taxes, etc. Le taux de TVA appliqué sera le taux en vigueur à la date de facturation.

En tout état de cause, Vintage West se réserve le droit de modifier sa grille tarifaire et toutes promotions advenant après réservation par le locataire ne pourront faire l'objet de rabais sur les créances en cours.

### **1/ Les tarifs de location Vintage West comprennent :**

- Le prix de la location à la journée, au week-end ou à la semaine avec ou sans chauffeur
- Un forfait kilométrique limité à 500 km pour les locations au week-end et 800 km pour les locations à la semaine.
- Les assurances obligatoires
- La TVA

### **2/ Les tarifs de location Vintage West n'incluent pas :**

- Le carburant
- Les frais liés à l'utilisation du véhicule (stationnement, péage...)
- Les options proposées pour plus de confort (ex : GPS, siège auto, porte vélo...) à souscrire lors de la réservation
- Les dépassements kilométriques
- Toutes contraventions survenues durant la période de location
- Les frais liés aux réparations ou aux dommages causés par le locataire
- Le cas échéant les frais de constat d'huissier

## **ARTICLE 9 : MODALITES DE REGLEMENT**

### **1/ Acomptes**

Un acompte d'un montant de 30% (sauf dispositions différentes prévues au contrat/devis) calculé sur le total TTC de la prestation réservée sera exigé à la réservation. Au cas où le Client ne réglerait pas l'acompte au moment de la confirmation de la réservation, Vintage West ne pourra pas bloquer le véhicule réservé. En tout état de cause le Client sera redevable des acomptes spécifiés au contrat/devis. Le Contrat sera donc résilié aux torts exclusifs du Client. Le versement d'un acompte donne lieu à émission par Vintage West d'une facture d'acompte. Elle sera délivrée après encaissement de celui-ci par Vintage West.

Il est ici rappelé que les sommes payées d'avance ne sont pas productives d'intérêts.

### **2/ Délai de paiement**

Le montant de ce ou ces acomptes est déduit de la facture finale (solde) sous réserve de l'application éventuelle d'indemnités d'annulation et des autres prestations qui pourraient être facturées (par exemple : kilomètres ou journées supplémentaires). Aucun délai de paiement ne pourra être accordé. Un règlement anticipé ne pourra bénéficier d'escompte.

### **3/ Moyens de paiement**

Seuls les cartes bancaires ou à défaut les chèques bancaires émis sur un établissement bancaire établi en France, ou les espèces (dans la limite légale) sont acceptés pour le règlement des factures et acomptes.

### **4/ Défaut de règlement**

A défaut de règlement avant la prise en main du véhicule, la location sera considérée comme annulée du fait du Client et Vintage West pourra lui demander des dommages et intérêts du fait du préjudice subi. Pour les Clients professionnels désirant régler le solde de la facture à 30 jours, une indemnité forfaitaire s'élevant à 40 €HT par créance sera exigible dès le lendemain de la date d'échéance de la facture à laquelle s'ajoutera une indemnité complémentaire permettant de couvrir la totalité des frais engagés en cas de recouvrement contentieux. Il est ici rappelé que tout règlement intervenant au-delà de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture est légalement considéré comme pratique abusive et pénalement réprimée.

En outre, tout défaut de paiement à l'échéance contractuelle rendra exigible immédiatement la totalité des créances restant dues par le Client au titre de factures émises pour tous réservations de prestation Vintage West et entraînera la modification des modalités de règlement, ceci impliquant de la part du Client le prépaiement de toute nouvelle demande de réservation et ce jusqu'au paiement total des créances dues à Vintage West.

## **ARTICLE 9 : CONDITION D UTILISATION DU VEHICULE**

Durant toute la période de location l'ensemble des coûts associés à l'utilisation du véhicule est à la charge du client tel que carburant péage parking....

### **1 / Conduite**

Le client s'engage lors de la durée de location à respecter l'ensemble des lois régissant la circulation française, autrement dit le code de la route. Vintage West s'engage à donner aux locataires les instructions nécessaires à la bonne utilisation du véhicule, mise en route, ouverture des portes, maniement de la boîte de vitesse... Le locataire prendra bien soin de ne conduire que sur les voies propres à la circulation automobile et ne devra en aucun cas participer avec le véhicule loué à des compétitions, rallyes ou encore courses automobiles sportives. Il est également interdit d'utiliser le véhicule sous l'emprise de l'alcool ou toute autre drogue ou substances affectant sa capacité de réaction et/ou de perception.

### **2/ Entretien mécanique et carrosserie**

Les véhicules sont révisés entre chaque location et le client se doit de respecter scrupuleusement les consignes d'entretien figurant sur le contrat de location tel que la surveillance du niveau d'huile, l'utilisation du bon carburant (ici du sans plomb 98). Mais aussi respecter la mécanique de manière générale comme le respect des rapports de vitesse et la vérification de la pression des pneumatiques.

Le véhicule est fourni avec le plein et sera donc restitué avec le plein. Si le niveau n'est pas celui exigé Vintage West se verra dans l'obligation de facturer au client le carburant manquant au tarif moyen pratiqué par les deux distributeurs indiqués au contrat de location, majoré de 20%. Les véhicules Vintage West ne peuvent pas être lavés dans les portiques de lavage automatique sous risque de dégradation des parties hautes.

### **3/ Entretien des équipements**

Lors de la prise en main du véhicule un état des lieux intérieur/extérieur sera effectué en présence du client, les véhicules sont remis entièrement propres intérieur/extérieur et doivent revenir dans un état identique. Dans le cas contraire et si l'option payante de nettoyage n'a pas été souscrite lors de la réservation, celle-ci sera facturée au tarif de 30€ TTC au lieu de 20€ TTC.

D'autre part l'utilisation des portes et fenêtres doit se faire sans violence.

Les équipements intérieurs tels que gazinière ou frigo, doivent être nettoyés exclusivement à l'aide des produits mis à la disposition des clients dans le véhicule.

La détérioration volontaire ou accidentelle des équipements d'origine ou des équipements en options, entrainera une retenue sur la caution voire la non restitution de celle-ci.

### **3/ Législation**

Durant toute la durée de location, le client sera redevable de l'ensemble des infractions commises de son fait et Vintage West sera en droit de communiquer aux autorités les coordonnées du locataire ainsi que celles des autres conducteurs mentionnés dans le contrat de location. Ces démarches administratives entraînant des frais, ceux-ci seront répercutés au locataire.

### **4 / Règles de sécurité**

Le client s'engage à ne jamais laisser le véhicule ouvert lorsqu'il s'en éloigne et de le fermer à clef en ne laissant aucun objet de valeur apparent susceptible d'attirer les convoitises et entraîner la dégradation du véhicule.

Le locataire est dans l'obligation d'utiliser un siège adapté pour les bébés et les enfants. Vintage West ne pourra pas être tenu responsable des éventuels accidents liés au non respect par le locataire des normes de sécurité infantiles, mettant à disposition parmi ses options payantes le matériel adéquat. Un enfant ou bébé compte donc pour une personne « entière » dans le véhicule.

### **5/ Règles de Vie**

Le transport des animaux est interdit pour des raisons de sécurité (pas de démarcation réelle entre l'avant de la cabine et l'arrière).

Les véhicules de locations sont strictement non fumeur conformément à la loi en vigueur.

### **6 / Restitution du véhicule**

Elle devra se faire au siège de Vintage West (hors autre accord stipulé au contrat de location) aux dates et heures prévues sur le contrat de location.

### **7/ Période de grâce**

Si le locataire est légèrement en retard pour restituer le véhicule sans en avoir informé Vintage West, Vintage West accorde une prorogation de 45 minutes (au-delà d'une période de location de 24h) ; passée cette « période de grâce » le locataire devra s'acquitter d'une journée supplémentaire de location majorée de 20%.

### **8 / Retard**

Si le locataire est en retard pour réceptionner le véhicule réservé et qu'il n'en a pas averti Vintage West, passé un délai d'une heure la location sera considérée comme annulée du fait du Client, et Vintage West pourra lui demander des dommages et intérêts du fait du préjudice subi.

## **ARTICLE 10 : ASSURANCES**

### **1/ Garanties obligatoires**

Pour l'assurance de ces combi Vintage West fait appel à LOCAFUN courtier en assurance, La **COMPAGNIE d'ASSURANCE** est **COVEA-FLEET** (Filiale de MMA) et La **GESTION des SINISTRES** est effectuée par la **MMA** Dutreil ASSURANCES à BORDEAUX. Les véhicules sont assurés tout risques sans supplément pour le locataire.

Les garanties sont les suivantes :

- Responsabilité civile : sans franchise
- Défense et recours : Franchise de 800€ par sinistre
- Domage Tout Accident (DTA) Vol/Incendie : Franchise de 1500€
- Franchise Parties hautes (au dessus du haut du pare-brise) : Franchise de 2500€
- Bris de glace : Franchise de 75€
- Biens et objets personnels 3000€ : Franchise de 75€
- Assistance en cas d'accident et dépannage zéro Kilomètre
- Assurance conducteur

Le contrat d'assurance est valable uniquement pour la période de location mentionnée au contrat signé à la prise en charge du véhicule. En dehors de cette période, le locataire sera seul responsable des dommages causés et/ou subi par le véhicule.

### **2/ En cas de Sinistre**

Le locataire se doit de prévenir immédiatement Vintage West par téléphone et d'effectuer la déclaration de sinistre dans les 48h, sous peine d'annulation du contrat d'assurance, aux organismes compétent dont les coordonnées sont stipulées sur le contrat de location. Le locataire mentionnera dans sa déclaration les circonstances exactes, les dates, lieu et heure de l'incident, ainsi que les informations relatives aux témoins si il y a lieu, le numéro d'immatriculation du tiers engagé, son nom et son numéro de police d'assurance. Le cas échéant devront être joint les rapports de police ou de gendarmerie.

## **ARTICLE 11 : DONNEES PERSONNELLES**

Constitue une «Donnée», pour l'application du présent article, toute information ou ensemble d'informations relatifs à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres, et qui sont utilisées par le Client ou par Vintage West (ci-après dénommées les Parties). Les Parties s'engagent, pendant toute la durée du présent contrat, à se conformer à la réglementation applicable relative à la protection des Données, et en particulier, la loi 78-17 du 6 janvier 1978, dite « informatique et libertés », en ce qui concerne la collecte, l'utilisation, le traitement, la conservation, la transmission, la correction, la suppression et/ou la communication de toute Donnée fournie dans le cadre du présent contrat. Les Parties s'engagent à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et d'organisations appropriées pour protéger les Données contre la perte, l'utilisation impropre et l'accès non autorisé, la diffusion, l'altération et la destruction ; la nature et le niveau de ces mesures de sécurité devront tenir compte du caractère plus ou moins sensible des Données. Les Parties s'engagent à utiliser les Données en toute loyauté et pour les seuls besoins des présentes, objet du présent contrat (actions de fidélisation, prospection commerciale, enquête de satisfaction, etc.).

## **ARTICLE 12 : RECLAMATIONS ET LITIGES**

En cas de contestation, réclamation ou désaccord sur une partie de la facture, le Client s'oblige à payer sans retard la partie non contestée et à indiquer par écrit à Vintage West, 58 rue de l'Ouche Cheneau 44230 Saint-Sébastien sur Loire, France, le motif et le montant de la contestation dans un délais de 8 jours à compter de la date de la fin de location.

Passé ce délai, la prestation et la facturation seront considérées comme acceptées et ne pourront donner lieu à réclamation ultérieure de la part du Client.

Toutes contestations et réclamations ne pourront être prises en compte que si elles sont formulées par écrit et adressées à Vintage West dans un délai maximum de 7 jours après la fin de la location.

En cas de litige, et faute d'accord amiable, les tribunaux compétents seront ceux du lieu du siège social de Vintage West, donc ceux de Nantes.

## **ARTICLE 13 : LOI APPLICABLE**

La loi applicable est la loi française.

## **ARTICLE 14 : MENTIONS LEGALES**

EURL VINTAGE WEST est enregistrée au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro d'immatriculation Siret 801941212 en date du 25 avril 2014, le siège se situe 58 rue de l'Ouche Cheneau 44230 Saint Sébastien Sur Loire. EURL VINTAGE WEST est également propriétaire du site [www.vintage-west.com](http://www.vintage-west.com). De ce fait l'ensemble des réservations effectuées par ce biais sont également régies par les présentes conditions générales de vente.